



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Inde

Question écrite n° 3730

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le protocole signe en novembre 1992 par son predecesseur, tendant a relancer la cooperation entre la France et l'Inde. Se referant notamment a une reponse ministerielle (question ecrite 24811 - J.O. Senat - 29 mars 1993), il lui demande de lui preciser, a l'egard de la formation du personnel indien, la concretisation des « contacts approfondis destines a identifier des actions precises susceptibles d'etre engagees ».

Texte de la réponse

Au cours des travaux du groupe sectoriel franco-indien, la poste francaise a presente, a la demande de la partie indienne, son dispositif de formation aux techniques postales et a la gestion. La poste indienne avait alors demande que soit etudiee la possibilite de faire former quelques uns de ses cadres en France. Les responsables de la poste francaise ont donc invite leurs homologues a venir prochainement a Paris pour etudier, notamment, la cooperation dans le domaine de la formation. Cette rencontre permettra de determiner les domaines et les niveaux de formation que pourraient suivre quelques fonctionnaires indiens. Le directeur de la poste indienne a repondu favorablement a cette invitation, sans toutefois preciser la date a laquelle la mission pourrait se derouler.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3730

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1972

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2573